

COMITE REGIONAL P A C A DE BALL TRAP

COMPTE-RENDU DE L' ASSEMBLEE GENERALE DU 26 JANVIER 2019

31 CLUBS INSCRITS - 25 CLUBS PRESENTS OU REPRESENTES - 6 ABSENTS

Le quorum est atteint la réunion peut avoir lieu

Le Président, Monsieur Eric MARTEL, ouvre la séance à 14h45. Il présente ses vœux à tous et demande une minute de silence pour les personnes qui nous ont quitté cette année .

Il passe ensuite la parole au Président de notre fédération, Monsieur Jean Michel MOUTOUFIS qu'il remercie de sa présence.

Le Président nous adresse quelques mots et se tient à la disposition de chacun pour répondre aux questions qui peuvent se poser.

Monsieur MARTEL fait voter le compte-rendu de 2018 ; Il est adopté à l'unanimité.

Le compte-rendu financier est présenté par Monsieur Jean Louis TOFANELLI. Notre situation financière est plus que favorable : nous avons 9460 euros sur le compte courant et un livret A de 71 800 euros.

Cet argent est en partie destiné aux école de tir qui fonctionnent ou vont fonctionner ; La fédération est fortement impliquée dans leur développement et espère une mobilisation forte des clubs.

Au niveau de la trésorerie, il existe un souci par rapport aux encaissements des différents championnats de ligue ; à partir de 2019, les inscriptions se feront par le biais du programme weblice et les paiements se feront directement sur internet via la FFBT ; plus d'argent qui circule et une comptabilité plus claire et plus rapide.

Monsieur Beltramo demande à quoi correspond une somme payée pour l'achat d'une arme. Le Président explique qu'un fusil a été offert au C.E.de EDF pour leur championnat.

Le compte-rendu financier est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Beltramo sera responsable de l'arbitrage au niveau de la région PACA

Il aura en charge la répartition des arbitres en fonction de leurs souhaits pour les championnats de ligue.

Un appel à candidature pour l'arbitrage est lancé ; Monsieur Morestain, responsable national des arbitres peut superviser un stage à condition qu'il y ait au moins 5 ou personnes présentes.

Monsieur BERTHET nous explique la nouvelle formation des initiateurs de club celle-ci se fera sur 3 jours avec trois volets : pédagogie- théorie – pratique.

Le Président, Monsieur MOUTOUFIS , intervient en précisant qu'il y aura une remise à niveau des unités de valeurs, des stages de formation des référents .

La FFBT participera financièrement à ces stages.

D'ici 2 ans, les cartouches de tir pour les juniors passeront par les écoles de tir.

Monsieur BERTHET, nous présente ensuite un diaporama avec différentes explications sur le fonctionnement et le travail des initiateurs.

Ce diaporama sera visible dans quelques temps sur le site de la FFBT.

Les initiateurs participeront à un stage de recyclage tous les 3 ans pendant 1 journée, leur formation se fera sur les 4 disciplines.

Les fusils de la FFBT sont destinés aux écoles de tir.

Le club de SIGNES et le club de PIERREFEU sont candidats.

La cession débutera en février 2019.

Suite à la démission de Monsieur REVERSADE, ce dernier est remplacé par Monsieur ENJOLRAS qui aura en charge le site de la région.

Monsieur MARTEL félicite tous les tireurs qui ont obtenu des médailles au niveau national, européen et international.

Les gratifications sont maintenues.

Les clubs sont priés d'envoyer le palmarès de leurs tireurs ; c'est plus facile pour eux et nous risquons d'en oublier.

Les championnats de ligue restent gratuits pour les juniors et cadets ; une dotation de cartouches leur sera attribuée.

Pour ce qui est des inscriptions aux différents championnats de ligue, il ne sera pas possible de s'inscrire après la date butoir et impossible de venir participer si on ne s'est pas inscrit.

Parmi les questions diverses une revient sans cesse : Avenir du stand du Grand Arbois ?

Monsieur MOUTOUFIS annonce qu'un appel d'offre doit intervenir rapidement ; Maître PELISSIER doit rencontrer Madame le Maire dans la semaine. Le dossier devrait être bouclé courant 2019.

Il est précisé qu'il est impossible de participer à un concours avec l'assurance journalière sur les stands affiliés.

A partir de 2019, pour le C S , un certain nombre de points doit être réalisé.

On se sélectionne sur 400 plateaux

A la dernière sélection, on se présente avec un score déjà acquis.

La date des mutations est maintenue au 31 octobre.

Le forfait d'arbitrage aux championnats de ligue est porté à 90 euros par jour.

Le calendrier est établi Il vous sera communiqué dès qu'il sera complet.(certains clubs doivent apporter des changements)

La séance est clôturée à 17 heures.

L'ambiance y fut agréable, constructive et familiale.

Un seul bémol : l'acoustique de la salle qui n'était pas toujours de bonne qualité.

La soirée se termine par un pot de l'amitié.

Anne-Marie ROUDIL